

A V I S P U B L I C

RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Me Line St-Pierre, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Kamouraska, que :

Le conseil de la municipalité régionale de comté de Kamouraska a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 24 août 2022, le **règlement numéro 250-2022 modifiant le règlement numéro 247-2022 établissant un programme d'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial dans la MRC de Kamouraska pour les années 2022-2023-2024.**

Toute personne peut prendre connaissance de ce règlement aux bureaux de la MRC de Kamouraska situés au 235, rue Rochette, Saint-Pascal, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture.

Le règlement numéro 250-2022 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis public, publié dans le journal « Le Placoteux », servira de publication d'avis public donné par les municipalités de Ville de Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes. De plus, cet avis public sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Pascal, ce 25^e jour du mois d'août 2022.

La greffière-trésorière adjointe,



Me Line St-Pierre